

## **2018 année électorale dans la Fonction Publique Territoriale...la campagne commence...les calomnies aussi !!!**

Lorsque les élections professionnelles approchent nous constatons que les boutiques syndicales en sommeil depuis des mois commencent à s'activer. Cela se manifeste par des tracts et des propos diffamatoires sur l'action du syndicat SUD. Lors des dernières élections nous n'avions pas réagi aux propos mensongers contenus dans un tract de la CGT juste avant le scrutin de 2014. Cette fois-ci nous ne pouvons pas laisser la calomnie se répandre sans réagir. 2018 nouvelle année électorale, la campagne est lancée par la CGT en tentant de discréditer notre syndicat dans son dernier tract de décembre 2017 où elle déforme complètement la position défendue par nos représentants en CAP catégorie C.

## **Comité Technique du 13 décembre**

### **Pool de remplaçants Titulaires pour les Ehpad**

SUD a renouvelé sa demande de création d'un pool de remplaçants titulaires pour les Ehpad. Refus de l'administration. La situation de précarité des contractuels a encore de beaux jours devant elle.

SUD, au vu des alertes CHSCT faites sur les risques encourus par les agents dans les services dirigés par une direction par intérim qui cumule cette fonction avec un poste de direction d'un autre Ehpad, demande une direction à temps plein sur tous les Ehpad.

### **Postes vacants**

SUD demandait depuis longtemps un tableau des postes vacants par service. Lors de ce CT l'administration a fourni l'information que nous avions demandée. Maintenant, nous avons connaissance des postes vacants par service ce qui va permettre de suivre les opérations de recrutement. Nous avons accueilli favorablement ces documents que nous demandions depuis des années.

## **CAP catégorie C de novembre 2017 :**

### **« Les copains d'abord »**

Lors de cette CAP, les représentants du personnel ont eu à donner un avis sur la promotion au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne. **83 agents remplissaient les conditions pour accéder à ce grade.** L'administration ne voulait nommer personne alors que la règle que s'est fixée la collectivité par délibération de son conseil d'administration est de nommer tous les agents promouvables : soit un ratio de 100%. **SUD a demandé l'application de la délibération de la collectivité c'est à dire la nomination de tous les agents.** Nous sommes le seul syndicat à l'avoir fait en première intention. **Nous profitons de cet évènement pour rappeler que le syndicat SUD défend l'intérêt de tous les agents qu'ils soient syndiqués ou non.** La CGT est arrivée en instance avec 2 noms d'agent du service technique qu'elle voulait promouvoir sur 83 agents promouvables. **Nous dénonçons ces méthodes clientélistes qui vont jusqu'à remettre en cause dans les instances, devant l'administration et les élus de la collectivité, la valeur professionnelle des autres agents et à promouvoir des critères d'investissement professionnel dont l'évaluation sera toujours subjective et à la tête du client.**

Ce positionnement a déconcerté nos représentants présents dans l'instance. L'administration n'en demandait pas tant et peut dire merci à la CGT de désigner pour elle les agents méritants et ceux qui ne le sont pas. Les agents apprécieront.

**Nous profitons de cette occasion pour rappeler les seuls critères que le syndicat SUD porte systématiquement en instance CAP valables pour tous les agents et qui sont dans l'ordre : l'Ancienneté dans la Fonction Publique, l'ancienneté au CCAS et l'âge de l'agent. Seuls ces critères garantissent l'équité entre les agents.**

## **Congés annuels**

L'administration a raccourci la date butoir pour poser les congés. Jusqu'alors on pouvait poser les CA de l'année précédente jusqu'au 30 avril. L'administration a décidé de raccourcir ce délai jusqu'au 31 mars 2018 pour les CA de 2017 et au 31 janvier 2019 pour les CA de 2018. SUD a demandé qu'une note de service soit diffusée rapidement. Ce qui a été fait à notre grande surprise...

## Creches

L'administration a décidé pour améliorer les relations de proximité que les directions de crèches gèreront les congés annuels et de formation.

La direction du CCAS est intervenue pour préciser que toute demande de congés et tout refus de congés doit se faire par écrit.

SUD conseille aux personnels des crèches d'être vigilants car nous savons que cette organisation peut être source d'arbitraire et de dérives.

SUD a demandé pour la 4ième année consécutive un calendrier des fermetures de crèches par année civile.

SUD a demandé une journée de fermeture supplémentaire avant la fermeture et la réouverture des crèches après les congés d'été.

SUD a demandé un protocole commun à toutes les crèches sur l'accueil des enfants malades en collectivité. L'administration a proposé de travailler sur une charte qui doit prendre en compte l'intérêt de l'enfant avec les personnels des crèches toutes catégories confondues.

SUD a demandé que tous les personnels des crèches commencent à 7h 30 pour éviter les situations de travailleurs isolés le matin qui pose des problèmes de

## Contrats aidés

Tous les CAE sont supprimés. Sur les 26 CAE en juin 2018 il n'en restera que 4. SUD a interrogé l'administration sur le devenir des CAE qui sont en soutien de personnels occupants des postes aménagés. A ce titre l'administration maintient 4 CAE. A l'avenir les postes de soutien ne seront mis en œuvre que pour les agents ayant obtenu la reconnaissance de travailleur handicapé. L'administration devra trouver des solutions pour permettre le retour au travail des agents après un congé maladie ou de travail. Souvent les CAE étaient positionnés sur des postes de remplacement ou vacant ce qui n'était pas normal. La collectivité va devoir procéder pour ces postes à des recrutements.



## Astreintes infirmière

Page 2

SUD a organisé une réunion d'information syndicale pour rencontrer les agents concernés par ces nouvelles astreintes. Cette rencontre a permis de mettre en évidence des risques pour la santé des agents et la qualité du service rendu aux personnes âgées. En effet, les IDE d'astreintes devraient cumuler leur activité normale avec ces astreintes. Lors du Comité technique (CT) du 24 mai 2017, **SUD a demandé l'avis du CHSCT** (Comité d'Hygiène Sécurité et des Conditions de Travail). Lors du CHSCT le 17 novembre 2017, SUD a demandé une expertise sur les risques pour les agents. Cette question a été à nouveau mise à l'ordre du jour du CHSCT du 21 décembre 2017.

**L'administration à cette occasion n'a pas produit de document sur l'évaluation des risques ce qui a empêché le CHSCT d'émettre un avis.** Sur cette question l'administration ne peut faire l'économie de produire une évaluation des risques et de la communiquer aux membres du CHSCT. A cette heure, cette organisation des astreintes ne peut être mise en application.

## Médecine Préventive

Recrutement en cours d'un poste de secrétariat . Nous restons vigilants compte tenu des difficultés rencontrées par les agents qui ont tour à tour occupé ce poste. Nous demanderons à ce que les risques soit évalués et que des mesures préventives soient prises.

## Remplacement de 2 Ehpads

Les anciens bâtiments de l'Ehpad Bellefontaine vont être rasés. A la place sera construit un nouvel Ehpad qui accueillera les agents et les usagers de l'Ehpad Bonnefoy fin 2019. L'Ehpad Les Tourelles déménagera dans un nouvel établissement à Montaudran début 2020. L'administration organise des entretiens individuels pour préparer les nouvelles affectations des personnels des Tourelles. Le nouvel établissement de Montaudran ne fera plus partie du CTMR mais sera un établissement du CCAS avec du personnel territorial et hospitalier pour les agents qui veulent conserver ce statut. SUD suit cette situation avec attention avec les représentants SUD de l'Ehpad les Tourelles.

Les représentants SUD en CHSCT demanderont une évaluation des risques professionnels liés à la configuration des nouveaux locaux et des nouvelles organisations de travail qui seront mises en œuvre pour répondre aux nouvelles missions de ces établissements